

La Taxe de Séjour



Le plus grand domaine skiable du monde

Les 3 vallées

Depuis le 1^{er} décembre 2008, nous demandons à tous nos hébergeurs de percevoir une taxe de séjour.

Cette taxe, perçue pour le compte de la commune, va nous permettre d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable. En effet, l'intégralité des sommes perçues est affectée au fonctionnement de l'Office du Tourisme qui, par ses actions, participe au développement touristique de la commune dont vous bénéficiez directement.

La tarification ci-dessous est applicable par personne (à partir de 18 ans) et par nuitée :

Modification du barème à compter du 1^{er} janvier 2019

	Non classés	*	**	***	****	*****
Résidences de Tourisme	NC	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€
Meublés de Tourisme	NC	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€
Gîtes	NC	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€
Meublés chez particuliers	NC	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€
Refuges	NC	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€
Camping	0,20€	0,40€	0,60€	1€	1,40€	1,40€

Non Classés :

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des établissements de plein air : 2% du loyer plafonné à 1,40€

Nous vous souhaitons un agréable séjour sur notre commune.

Le Maire

Aimé PERRET
